



Ils sont vraiment phénoménaux ... (Katrina)

BULLETIN MUNICIPAL

FÉVRIER 2015

N°288

LE MOT DU MAIRE

Il est dans toutes les sociétés des haines pugnaces, des rancœurs ou des déceptions marquant pour longtemps au-delà du ridicule les relations humaines. Cela tient souvent à de minuscules différends qui n'en sont pas pour autant moins tenaces. Ils peuvent alors concerner les personnes comme ce qui est censé leur appartenir.

Parmi ces comportements bizarres, ceux visant les espaces publics, -donc le bien de tous- sont les plus prisés.

Ainsi à Ste-Anastasie tout a commencé il y a quelques mois par le saccage méthodique des plantations de l'arboretum des Ferrages. Depuis cette date environ 30 arbres ou arbustes ont été soit brisés, soit arrachés, « autrement dit vandalisés ».

Rappelons que cet arboretum municipal a été conçu et financé par l'Europe, dans le cadre d'un plus vaste projet pédagogique, environnemental, touristique, culturel et donc économique reliant l'ancienne gare SNCF aux bords de l'Issole, au site des bories, à différents espaces verts protégés et à la salle Garnier.

Enfin, que des arbres soient les victimes de ce vandalisme boutonneux peut surprendre les plus naïfs d'entre nous, puisque comme d'autres communes, nous n'étions jusqu'alors, victimes que de simples vols (!)

Adieu donc la mémoire des arbres et demain celle des pierres de notre village.

Tout ceci se passe de commentaire et sans doute même de l'espoir d'en convaincre les plus stupides auteurs.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

CHRONIQUE MUNICIPALE

Compte rendu du Conseil Municipal en date du 16 février 2015

Délibération n° 2015-01 : Vidéosurveillance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance au centre du village et abords.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord au projet de vidéosurveillance.

Délibération n° 2015-02 : Participation interministérielle - vidéosurveillance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est éligible à la subvention au fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance pour la mise en place de la vidéosurveillance dans le centre et aux abords du village, il propose de demander la dotation la plus élevée possible.

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la subvention au fonds interministériel de la Prévention de la Délinquance pour cette opération.

Délibération n° 2015-03 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2015

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à ouvrir des crédits par anticipation pour un montant de 30 000 € à l'opération 68 : acquisition d'un skate park et de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2015 de la Commune.

Délibération n° 2015-04 : Indemnité d'Administration et de Technicité (services techniques)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du décret n° 2002-61 du 14/01/2002, et du décret 2003-1013 du 23/10/2003 une indemnité d'administration et de technicité peut être accordée aux adjoints techniques de 2ème classe de la commune.

Considérant la nécessité d'adapter la rémunération aux tâches réalisées, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer cette indemnité aux adjoints techniques de 1ère et 2ème classe du Service Technique de la Commune.

1. Dans ce cadre, le montant et l'attribution nominative seront fixés par arrêté du Maire sans pouvoir excéder huit fois le montant moyen annuel, ceci en fonction des critères suivants :

- Qualité du travail ;
- Sens du travail en commun ;
- Ponctualité, absentéisme ;
- Disponibilité

2. Cette indemnité payée mensuellement, sera automatiquement suspendue pour un mois pour toute absence y compris consécutive à un congé de maladie.

3. Le coefficient d'attribution de cette prime pourra être également modifié en fonction des critères ci-dessus énumérés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et s'engage à inscrire au Budget de la Collectivité les crédits nécessaires au financement de cette indemnité, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Annule et remplace la précédente n° 2013/30 en date du 12 avril 2013.

Délibération n° 2015-05 : Convention 2015 avec le Centre de Gestion du Var relative aux examens psychotechniques

Le Centre de Gestion du Var propose l'organisation des examens psychotechniques obligatoires pour les adjoints techniques assurant à titre principal la conduite d'un véhicule. Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION. Pour les collectivités affiliées qui ont signé la convention, 5 examens sont gratuits.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2015-06 : Modification des statuts de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »

Le Conseil d'Administration de la SPL « ID83 » en date du 27 octobre 2014 a accepté l'intégration à la société de 21 collectivités locales varoises supplémentaires. Cette intégration implique une modification de l'article 7 de statuts de la société.

Le conseil municipal décide à la majorité (16 pour, 2 contre) d'accepter la modification de l'article 7 et d'autoriser le représentant de la commune à cette société publique locale à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2015-07 : Convention Commune – A.I.S.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de service de santé au travail A.I.S.T. 83. Cette convention est valable jusqu'au 31/12/2015 et renouvelable par reconduction expresse par période d'un an. Il précise que la cotisation annuelle forfaitaire par agent inscrit à l'effectif au 01 janvier est fixée à 88.77 € H.T. soit 106.52 € T.T.C. par agent ; Les facturations complémentaires pour l'année 2015 sont fixées comme suit :

- 1ère visite d'un salarié : 40.43 € H.T. soit 48.52 € T.T.C. par rendez-vous pris.

- Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours ouvrés avant la date du rendez-vous seront facturés : 18.92 € H.T. soit 23.74 € T.T.C. par absence.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'autorise à l'unanimité à signer cette convention.

Délibération n° 2015-08 : ODEL VAR – convention de prestation d'organisation et de gestion CLSH 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2015 la convention venant de lui être adressée par l'Office Départemental d'éducation et de Loisirs (O.D.E.L.) du Var pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la Commune de Forcalqueiret pendant les vacances d'hiver, de printemps d'été et d'automne.

Cette convention prend effet le premier jour des vacances d'hiver 2015 et prendra fin le dernier jour des vacances d'automne 2015 inclus :

- Vacances de printemps 2015
- Vacances d'Été 2015 (5 semaines)
- Vacances d'Automne 2015

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- La reconduction de la Convention avec l'O.D.E.L. VAR pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la Commune de Forcalqueiret pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2015.

- L'autorise à signer la Convention avec l'O.D.E.L. VAR

Délibération n° 2015-09 : Convention de mise à disposition des services d'instruction des autorisations du droit des sols avec le Maire de Rocbaron

Vu l'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus ;

Vu le b) de l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant la commune à confier les actes d'instruction aux services d'une collectivité territoriale ;

Vu l'article R.423-48 du Code de l'Urbanisme précisant les modalités d'échanges électroniques entre le service instructeur, le pétitionnaire et l'autorité compétente.

Considérant la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanismes des communes compétentes membres d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants au 1er juillet 2015 ;

Que l'EPCI de la Communauté du Val d'Issole entre dans ce champ d'application ;

Que l'EPCI de la Communauté du Val d'Issole n'est pas en mesure d'assumer cette compétence ;

Qu'il convient de mettre en œuvre, au regard de la solidarité intercommunale et dans le respect des textes en vigueur, des prestations de services en matière d'instruction des autorisations du droit des sols entre les communes membres de l'EPCI précité.

Que dès lors, Monsieur le Maire propose à son assemblée de solliciter la Commune de ROCBARON aux fins de confier à son service instructeur l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol dans le cadre de la convention annexée à la présente.

Que cette convention entrera en vigueur au 1er avril 2015.

Après en avoir, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition des services d'instructions des autorisations du droit des sols avec la Mairie de ROCBARON

- **Dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget 2015, à l'article 611

LA VIE AU VILLAGE

Vide Grenier

Le lundi de Pâques 6 avril un vide grenier sera organisé au parking des Ferrages par l'Association La Provenço Dou Tems Passa.

Depuis un an un effort particulier des organisateurs a permis de limiter au maximum la gêne pour les usagers habituels de ce parking.

Toutefois, comme cela était prévu certaines manifestations d'importances communales devront pouvoir utiliser cet espace.

En conséquence, pour ce prochain vide grenier le public pourra utiliser un grand parking sur une prairie attenante.

Travaux du Mois

Entretien des espaces verts :

- Entretien du village
- Débroussaillage partiel du Vallon des Vaux et du Vallon du Défends
- Taille des oliviers et traitement à la bouillie bordelaise
- Elagage branches basses aux chemins : Pécaussier, Vallon de Gueirol, impasse Bertrand Marin, Vallon Caou et rue des Oustaous Routs
- Débroussaillage des abords du tennis

Travaux :

- Travaux entrepôts municipaux
- Fabrication et pose d'un entourage container au Vallon de Gueirol
- Travaux aux écoles
- Prolongation rambarde bois parking des Ferrages
- Fabrication et pose de 5 panneaux d'affichage quartiers : Naples, Parking de la Gare, rue Notre Dame, Salle Polyvalente, Garderie
- Pose d'une table de pique nique en béton au tennis
- Réparation clôture aux Cigales

Panneau d'informations



Débroussailler, c'est une obligation



La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.

1 km
Suite à moins de 200 m de la forêt P.
L'absence de soin entraîne une amende

2 km
Tout contrevenant s'expose à une amende de 135€.
Suite à une mise en demeure restée sans effet, il s'expose à une amende de 20€/m² non débroussaillé

Tribune Libre

Nous rappelons que cette tribune libre ne peut accueillir que des lettres ou articles traitant de sujets d'intérêt général pour la commune. Chacun comprendra qu'il ne nous est pas possible de diffuser des textes mettant en cause trop personnellement des individus ou des organismes particuliers.

Par contre il sera répondu à toutes les correspondances dans la mesure de nos compétences.

Ces textes d'au plus ¼ de page doivent obligatoirement être signés par les rédacteurs.

STE-ANASTASIE S/ISOLE
SALLE GARNIER
EXPOSITION
Labo L'essence de l'art
Du 13 au 20 mars 2015
Vernissage le vendredi 13 mars à 18h00
Horaires d'ouverture de 14h00 à 17h00

ARLES **CARNAVAL**
Samedi 14 mars 2015 à 14h30
Départ du défilé : parking du gymnase puis goûter dans la Salle des Fêtes.
Parents et enfants venez nombreux déguisés!!
Les déguisements les plus originaux seront récompensés!!

Jeu des enveloppes surprises.

2€ l'enveloppe, 5€ les 3

Nombreux lots à gagner!

Nous comptons sur votre participation pour amener des boissons, gâteaux et friandises.

Renseignements : parantadelaide@gmail.com / 06 31 94 03 01

Mon cher ami natal,

Vous me disiez il y a peu, mon bon ami, combien de vos jours sur terre les temps étaient difficiles à tel point prétendiez vous, que l'on pouvait y mourir de faim, même sur les trottoirs huppés du 16ème.

J'en convenais vous disais-je, tout en vous rappelant qu'en mes jeunes années, alors que je n'étais qu'un simple

clerc, les plus pauvres que moi mouraient comme des mouches à la moindre razzia fiscale.

Aujourd'hui, de ma hauteur céleste, j'examine, mais ne juge jamais, j'en appelle simplement à l'Éternel.

Toutefois, je voudrais pour mieux me faire entendre, vous glisser la confiance de l'un de mes saints voisins, observateur avisé de votre société terrestre et de vos caractères humains : « N'aïlez nulle confiance en tous ces cassandres malveillants, en ces gens orgueilleux et peu fiables qui tous s'attachent davantage à la misère, qu'aux miséreux, en ces devins, en leurs comptes d'apothicaires nationaux qui dans leurs habiletés développent des utopies qui n'ont rien de véritables espoirs. Notez bien que parmi ces hommes savants il y a trois sortes d'êtres au langage mystérieux et si tous ne sont pas malhonnêtes, les plus aisés à comprendre sont les fous, viennent ensuite les polytechniciens, et puis enfin les comptables de Bercy ».

Oubliez donc mon bon ami de Ste-Anastasia tout cela. Oubliez encore et encore et ne comptez à l'avenir que sur cette douce folie qui tous vous guette et vous permet de vivre.

Anastase le Bienheureux



**BISTROT DE PAYS
BAR DES AMIS
SAINTE ANASTASIE**

A partir du 1er mars 2015, le restaurant sera ouvert tous les midis du lundi au dimanche avec notre cuisine familiale et traditionnelle ou notre carte d'omelettes et le plat à partir de 7,50 €

Et du mercredi au samedi soir crêperie ou menu à la carte.

Nos spécialités :

Tête de veau 1er et 3ème jeudi du mois ;

Aioli 2ème et 4ème vendredi du mois ;

Tel : 04.94.37.50.01

Envie de jouer à la belote ?

Nous cherchons des amateurs de Sainte-Anastasia ou de ses environs.

Pour tout renseignement :

Tel au Bar des Amis au 04.94.37.50.01.



**BON D'ACHAT
10 %**

sur présentation de ce coupon
valable uniquement pour
le mois de mars 2015



Electricité générale

Électricien diplômé propose travaux en tous genres :

- électricité générale
- éclairage de jardin
- automatisme de portail
- dépannage....

Je saurai réaliser vos projets et vos envies dans les règles de l'art.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements :

06/33/92/83/56



L'ESCALE

Stéphane et Béatrice
HERNANDEZ ont
repris le restaurant
l'Escale.

Leur restaurant est ouvert tous les jours de la semaine, midi et soir, sauf le mardi. De plus ils vous accueillent également le matin pour le petit-déjeuner et au bar, dès 6h en semaine, 7h30 le samedi et 8h le dimanche. Ils ont une capacité de 25 couverts.

Article et photo Var Matin

EVE COIFFURE

NOUVEAU

à partir du 11 mars 2015

Ouvert le lundi de 9h à 12h
mardi, mercredi, jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
vendredi de 9h à 12h et de
14h à 18h30

samedi de 8h30 à 17h

Tel. : 04.94.72.29.45 ou

06.25.60.06.51



LA VIE ASSOCIATIVE



20 ANS DE CHANTS ET D'AMITIÉ

LA PROVENCO DOU TEMS PASSA

organise un **VIDE GRENIER** le **lundi 6 avril 2015** de 5h à 18h au parking des Ferrages.

Les premiers 4 mètres sont gratuits pour les habitants du village

Renseignements et inscriptions : **CASTALDO Raphaël** 04.94.72.23.76.

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Secours Populaire fait une vente massive de chocolats le 21 mars 2015 à 9h au local de distribution, place de la Poste à Forcalqueiret.

Venez nombreux.

Francine CLERC 06.13.97.64.25

CLUB DES CIGALES

Sorties :

Mercredi 29 avril 2015 à 14h30 : « HOLIDAY ON ICE » - Zénith de Toulon - Prix par personne - transport compris - 58 € - sur la base de 40 participants - Inscriptions au 06.60.81.61.85 ou au 04.94.72.21.98 (répondeur) avant le 15 mars 2015 - acompte demandé 20 €

Notez également une sortie à la journée aux Baux de Provence le 7 juin 2015 - transport, restauration, visite du village et des carrières : 75 €



Quelques Cigales se sont envolées vers l'Espagne du 29 janvier au 1er février afin de visiter Barcelone et de profiter des « soldes » dans les grands magasins. Sans oublier de goûter aux spécialités.

D'autres Cigales, plus studieuses ont participé le 6 février à la révision du code de la route.

La Présidente, **Rose-Marie CHRIST**

SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉE

L'Assemblée Générale Constitutive de l'Association « Si Tasie m'était contée » aura lieu le jeudi 12 mars à 18h à l'ancienne mairie.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par cette association à nous rejoindre à cette occasion.

L'association a pour objet : « promouvoir les recherches et conserver tout indice relatif au passé historique du village. Participer à la restauration, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine sous tous ses aspects... »

Nous comptons sur vous.

Un pot de l'amitié suivra.

Olivier HOFFMANN, Jean-Marie ROY,
Patrick CHAUSSIN



Le Président **Michel BÉRENGER**

Une écharpe trouvée le 10 janvier 2015 à la salle polyvalente est disponible à l'accueil de la Mairie.

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Jeudi 12 mars : Assemblée Générale "Si Tasia m'était contée" à 18h ancienne mairie

Vendredi 13 mars : Vernissage exposition « L'Ado l'essence de l'art » à 18h salle A. Garnier

Du 13 au 20 mars : Exposition « L'Ado l'essence de l'art » Salle A. Garnier de 14h à 17h

Samedi 14 mars : Carnaval APESA à 14h30 parking de la salle polyvalente

Dimanche 22 mars : 1er tour des élections départementales de 8h à 18h salle polyvalente

Dimanche 29 mars : 2ème tour des élections départementales de 8h à 18h salle polyvalente

Samedi 4 avril : Audition des élèves de l'école de musique du Val d'Issole

Lundi 6 avril : VIDE GRENIER de 5h à 18h parking des Ferrages

Le carnet de Sainte-Anastasia

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Bernard BARRIER survenu le 10 février 2015.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

Petites annonces

A louer gîte et saisonnier villa à Sainte-Anastasia - 1er étage avec balcon au calme - 3 chambres / 6pers - Juillet Août : 700€ / semaine - Hors saison : 400 / semaine - 80€ / nuit. Contact : 06.79.53.60.46

A vendre

Beau scooter blanc Yiyng en parfait état 125 cm année 7/2012 couleur blanc 4200 km avec top case - Prix 800 € Tel : 04.94.72.24.01



Des Temples D'Orient

Elevage Familial
Siamese&Orientaux &Boulinals
Siret 539 993 048 00021

STE ANASTASIE /sur /ISSOLE 0651556784

Email: des templesdorient@gmail.com
<http://des templesdorient.com>

L'aristo-Cat

Votre pension pour chats



Ste Anastasia sur Issole
609 chemin Bertrand Albert

0651556784

<http://www.laristo.cats.com>
siret 53999304800013

laristo.cats@gmail.com

Conciergerie Var

GESTION LOCATIVE

Entretien Résidence Principale et Secondaire

Etat des Lieux, Remise de clés,

Visite de sécurité, Visite après intempéries

Suivi de travaux, Débroussaillage...

06.15.96.47.57

conciergerie-var@outlook.com

www.conciergerie-var.com

Les poètes de Ste-Anastasia

Hé toi Dieu

Quand j'étais tout petit
Tout au moins pas trop grand
Tout le monde m'a dit
Que Dieu était un Grand

Qu'il avait travaillé
Jour et nuit tout le temps
Qu'il avait fabriqué
Et parents et enfants

Qu'il n'était que l'amour
Qu'il voulait que la paix
Que son monde en velours
La guerre ne verrait

En ce mois de Janvier
Tu as pris des vacances
Des cons ont profité
Ils ont repris les lances

En ton nom le hurlant
Ils ont tiré des balles
Ont crevé des enfants
Les ont laissés en râl

Maintenant qu'es c'qu'on fait
On continue à croire
Ou tu es vacancier
Et tu laisses la foire

Hé Dieu si tu existes
Il est temps crois le bien
De te remettre en piste
De fair' taire les chiens

Mêm'ceux qui ne croient pas
Des fois disent « mon dieu ! »
Mais ça n'est pas pour ça
Qu'tu dois fermer les yeux

Alors fais un effort
Montre ton existence
Le monde sera fort
Plus rien ne sera rance

FRANCIOSA Jean-Marie



Cinéma LE MARILYN

Programme disponible sur la Page Facebook "Le Marilyn", Allociné et site de la mairie de Besse

CINEMA ESPACE JACQUES BREL
Place Noel Blanche 83890 Besse sur Issole